

LA

MASCARADE

ABONNEMENTS

LYON

Un an . . . 8 fr.
Six mois . 4 fr.

LES ANNONCES

Se traitent de gré à gré.

JOURNAL POLITIQUE

POUR LES ABONNEMENTS ET LES ANNONCES

S'adresser à l'imprimerie Coste-Labaume, c. Lafayette, 5, et aux Facteurs-Réunis, passage des Terreaux

ABONNEMENTS

DÉPARTEMENTS

Un an . . . 10 fr.
Six mois . 5 fr.

ÉTRANGER

Un an . . . 12 fr.

BONIMENT

Nous allons, si vous le voulez bien, parler encore un peu de socialisme. La chose vaut le peine qu'on y revienne à différentes reprises, car, voyez vous, tout est, — tout, absolument tout.

Commune, Fédération, autonomie ? Des mots, des mots et des mots, derrière lesquels vous trouverez constamment le problème social qui vous présente ses X, disant : Résolvez moi.

Pensez vous bonnement, en effet que l'ouvrier qui sac au dos et chassepot sur l'épaule, va faire le coup de feu aux remparts, se dise en partant : Je vais me faire tuer pour l'autonomie et pour la fédération des communes ?

Evidemment non, sa pensée est beaucoup plus claire, plus nette et précise.

Je vais combattre pense-t-il, parce que ma victoire dépend l'amélioration de mon sort.

Pour moi la vie est dure, il faut travailler beaucoup et ne gagner guère, la paie suffit tout juste aux frais du ménage... du cabaret, arrive un chômage ou une maladie, plus moyen de joindre les deux bouts.

Ceux de l'Hôtel-de-Ville me promettent

qu'avec la commune tout va changer, que l'ouvrier ne sera plus un mercenaire et participera aux bénéfices du patron. Alors vive la Commune ! marchons et mourons pour la Commune !

Nous nous tromperions fort, si ce n'était pas ce petit raisonnement qui jette les Parisiens égarés au-devant de la mitraille et des obus de Versailles.

Et cette héroïque confiance démontre d'autant mieux la gredinerie des gens qui les poussent à la mort, en faisant miroiter devant leurs yeux le rêve séduisant d'une régénération sociale immédiate, car ces gens là n'ignorent pas que cette régénération sociale est matériellement impossible à réaliser en vingt quatre heures comme en quarante huit, en huit jours comme en soixante, quelle que soit la dose de radicalisme qu'on y apporte.

Pourquoi ?

Parce que d'une part, ainsi que nous l'avons dit déjà, la révolution sociale trouve devant elle une somme, une montagne d'intérêts acquis, de droits fondés et accumulés qui ne se laissent point renverser violemment.

Parce que d'autre part cet obstacle fut-il supprimé par une force supérieure, le socialisme rencontrerait un autre ordre de privilège, d'aristocratie si vous voulez, contre lesquels ne peuvent prévaloir ni les coups de fusils ni les obus, à savoir : l'aristocratie de l'intelligence, de l'instruction et de l'éducation qu'aucune puissance humaine ne forcera jamais à s'incliner devant l'incapacité et l'ignorance.

Car c'est cette aristocratie surtout, bien plus que l'aristocratie de la richesse, qui constitue les prérogatives de la bourgeoisie, contre lesquels il est si facile d'exciter les haines, les envies et les colères du prolétaire.

C'est cette aristocratie d'abord, qu'il faut supprimer pour arriver à la régénération sociale du travailleur, et on ne la supprimera nous le répétons, ni par des coups de fusil, ni par des décharges de mitrailleuses, on ne la supprimera que par une force égale d'intelligence et d'instruction.

En fait, depuis 1789, nous n'avons plus en France d'inégalité de castes ; on ne naît plus aujourd'hui ouvrier ou bourgeois, comme on naissait jadis noble ou vilain. Tout homme suivant le degré d'intelligence qui lui est dévolu, suivant l'instruction qui lui est donnée, suivant le développement qu'il peut atteindre ses diverses facultés d'esprit, tout homme est susceptible d'aborder n'importe quelle profession, d'arriver à n'importe quelle position sociale, depuis celle de casseur de pierres, jusqu'à celle de ministre et d'ambassadeur.

Il ne rencontre plus sur son chemin une borne infranchissable comme autrefois, et il ne se brise plus le front contre

un privilège qui lui dit : — Halte-là, tu te nommes Jacquot, voilà la voie que tu peux suivre, choisis dans ces divers métiers : campagnard, ouvrier, boutiquier etc. ici, c'est le côté des nobles, on ne passe pas.

Aujourd'hui en un mot, le travailleur ne trouve plus sa route barrée par des obstacles absolus, mais par des obstacles relatifs.

Ces obstacles se nomment : le capital d'abord, l'intelligence et l'instruction ensuite.

L'association de ces deux forces constitue nous le répétons les prérogatives de la classe bourgeoise, et lorsque nous voyons le prolétaire prendre son fusil pour jeter à bas ces prérogatives, pour les faire passer sous l'écrasement du même niveau, nous devons lui crier : « Arrête insensé ! Par ce moyen tu n'arriveras jamais, tu n'arriveras à rien même au prix d'une victoire. Car en admettant que tu puisses annihiler de force la tyrannie du capital, le second, le plus puissant obstacle qui s'oppose à ta régénération tu ne l'atteindras jamais quelles que soient la justesse de ton tir et la portée de ton arme ; l'intelligence et l'instruction se trouveront toujours en dehors de la trajectoire de ta balle ».

Est-ce à dire qu'il faille renoncer à la lutte, est-ce à dire que vaincu d'avance, le travailleur qui n'est ni riche ni instruit, doive croupir éternellement dans sa situation

et domicilié à Paris depuis quarante-huit heures, a été validé comme réunissant la majorité des suffrages exprimés.

Arrêtés de la Commune.

La Commune de Paris,

Considérant que le citoyen Lullier, délégué à la guerre, a laissé les chouans de Versailles s'emparer du Mont-Valérien d'où ils assassinent les habitants de Paris ;

Considérant que ce fait indique suffisamment l'incapacité du citoyen Lullier, pour ne pas dire plus :

Article 1. — Le citoyen Lullier est destitué.

Article 2. — Il sera immédiatement procédé à son arrestation.

Article 3. — Le citoyen Bergeret est délégué à la guerre en remplacement du citoyen Lullier.

La Commune de Paris,

Considérant que le citoyen Bergeret, délégué à la guerre, n'a pas su prendre les mesures nécessaires pour mettre en déroute les gendarmes de Versailles, et que la sortie commandée par lui a été désastreuse pour les fédérés ;

Considérant qu'il y a dans cet insuccès la preuve évidente de l'incapacité du citoyen Bergeret lui-même.

Article 1. — Le citoyen Bergeret lui-même est destitué.

Article 2. — Il sera immédiatement mis en état d'arrestation.

Article 3. — Le citoyen Cluseret est nommé délégué à la guerre, en remplacement du citoyen Bergeret lui-même.

La Commune de Paris,

Considérant que le citoyen Cluseret, délégué à la guerre, n'a pas encore débarrassé Paris des agents de police qui l'assiègent ;

Considérant dès lors que le citoyen Cluseret est absolument incapable de remplir ses fonctions ;

Article 1. — Le citoyen Cluseret est destitué.

FEUILLETON DE LA MASCARADE

LES JOURNAUX DE LA COMMUNE.

Les lisez-vous, les journaux de la Commune ? C'est ex-cel-si-ve-ment drôle, comme disait autrefois le réactionnaire Rochefort, et bien souvent envie nous a pris, lorsqu'il nous manquait un article comique, de publier simplement un extrait de ces feuilles folichonnes.

Il est à craindre, malheureusement, que cette littérature ne touche bientôt à sa fin, car ainsi que les mets trop succulents, on s'en dégoûte vite. Mais comme il serait vraiment fâcheux de ne pas conserver le souvenir de cette époque où le sinistre se mêle au bouffon, à doses à peu près égales, nous allons en perpétuer la mémoire, en reproduisant quelques spécimens des articles les plus remarquables des gazetiers ordinaires de la Commune de Paris.

A tout seigneur...

JOURNAL OFFICIEL DE LA COMMUNE

Bulletin.

Le mouvement communal prend de jour en jour plus d'extension, non seulement dans les villes mais dans les villages les plus reculés de la France.

Sans parler en effet de Lyon, Marseille, Saint-Etienne, Bordeaux, Toulouse, Lille, Narbonne, etc., où la Commune, proclamée depuis longtemps, fonctionne révolutionnairement à la plus grande satisfaction des administrés, nous sommes heureux d'apprendre que Sainte-Brigitte-les-Courges, village de cent-quatre-vingt-six habitants, vient de se constituer en commune indépendante à l'instar de Paris.

Sainte-Brigitte-les-Courges qui, jusqu'à ce jour, avait subi le joug écrasant de Patrouillon-le-Vieux, son chef-lieu de canton, a tenu à proclamer hautement son autonomie communale en revendiquant le droit de s'administrer, de nommer ses fonctionnaires, ses magistrats, ses chefs de garde nationale, et en repoussant énergiquement l'ingérence de l'armée permanente dans sa police intérieure.

Un gentilhomme en retraite qui représentait dans le village ce déplorable élément militaire, a reçu l'ordre de s'expatrier immédiatement sous peine d'être passé par les armes.

De plus, comme les habitants de Sainte-Brigitte-les-Courges ne veulent relever absolument que d'eux-mêmes, pour toutes les exigences et toutes les nécessités de la vie sociale, ils ont procédé de suite à l'organisation de leurs finances, de leur justice, de leur instruction et de leur police.

L'organisation judiciaire comporte une cour d'appel, un tribunal de première instance et une justice de paix.

L'organisation financière : un trésorier-général, un receveur particulier, un percepteur et un huissier chargés de faire rentrer les impositions.

L'organisation de la police : un agent principal de la sûreté ayant sous ses ordres un commissaire et un garde-champêtre.

Mais comme le chiffre restreint de la population de Sainte-Brigitte, — cent-quatre-vingt-six habitants, — ne permettrait pas de nommer un délégué spécial à chacune de ces fonctions, il a été décidé, pour simplifier les choses, qu'un seul citoyen cumulerait les attributions diverses de chaque institution.

Par conséquent, le président de la cour d'appel sera en même temps président du tribunal civil et juge de paix.

Le trésorier général remplira simultanément les fonctions de receveur particulier, de percepteur et d'huissier chargé des recouvrements.

Enfin, l'agent principal de la sûreté ne fera qu'une seule et même personne avec le garde-champêtre.

Malgré cette légitime revendication de son auto-

nomie, la commune de Sainte-Brigitte-les-Courges n'entend en aucune façon se séparer du reste de la France et détruire l'unité nationale fondée par nos pères.

Pour protester contre de pareilles intentions, elle a nommé un délégué spécial chargé de se mettre en rapport et d'entretenir des relations avec les membres du gouvernement central.

Ce délégué, dont la nomination vient d'être notifiée à la Commune de Paris, est le citoyen Nicole Marmichu dit Queue-de-Vache, sobriquet qu'il tient de la couleur de ses cheveux.

Que les Parisiens, si prompts à la raillerie, ne sourient pas de ces détails que nous venons de donner un peu longuement.

Tout est sérieux, en fait d'autonomie communale, et le patriotique concours que nous apporte la commune de Sainte-Brigitte-les-Courges doit relever nos âmes et enflammer notre courage, en nous démontrant que la justice de notre cause rencontre des adhésions et pénètre jusque dans les hameaux les plus obscurs et les plus arriérés de notre pays.

Paris tend une main fraternelle à Sainte-Brigitte-les-Courges.

Partie officielle.

Elections.

Par suite de la démission du citoyen Karanowski qui a été immédiatement arrêté pour ce fait, en attendant qu'on le fusille, une réélection a dû être faite dans le 36^e arrondissement.

Voici le résultat du scrutin.

Electeurs inscrits	23,345
Votants	35
Le citoyen Pataroff	18 voix.
Le citoyen Barusco	14
Bulletin nul comme portant le nom de Napoléon III	1
Bulletins blancs	2

L'élection du citoyen Pataroff, cosaque de nais-

ation précaire, misérable souvent, en regardant d'un oeil envieux l'existence dorée du bourgeois ?

Non certes pas, non mille fois non, la lutte au contraire, il faut s'y engager franchement hardiment, mais avec une arme qui ne vous rate pas entre les doigts, avec une arme qui ne vous condamne pas irrévocablement à la défaite.

Cette arme, c'est avant tout, audessus de tout, pardessus tout : l'instruction, l'instruction et l'instruction qui comporte nécessairement le développement de l'intelligence.

Les socialistes n'ont jamais su mettre en présence que ces deux adversaires. Ici le capital, — là le travail.

Et ils ont constamment oublié la force la plus active, la plus énergique, la plus efficace, l'intelligence doublée de l'instruction qui généralement est alliée au capital, ce qui décide nécessairement de la victoire en sa faveur.

Sans doute le capital est improductif, est frappé de stérilité sans le concours du travail, mais le travail possédait il le capital, le travail est impuissant sans l'intelligence qui le dirige sans l'instruction qui le féconde.

Le jour où le travail aura su s'allier l'instruction, ce jour là, il marchera réellement de pair avec le capital, ce jour là il lui sera supérieur même, et il pourra lui dire hardiment : « Comptons et partageons ».

Mais jusque-là non pas, et toutes les mirallades du monde n'y feront rien.

Un de nos lecteurs nous a écrit cette semaine :

« Vous voulez concilier le privilégié avec le prolétaire, — jamais, jamais sans la Révolution. Mais je n'en reconnais pas moins que vous êtes d'une bien bonne composition. Vous ne voulez déranger en rien ceux qui occupent la place de l'ineffable bonheur. Vous voulez les laisser s'étendre paisiblement sur le duvet et attendre leur bon plaisir. Vous attendrez longtemps ».

« Où en serions-nous, roturiers, si nos aïeux avaient été composés de votre excellente nature ?

Toute la question est de savoir ce qu'on entend par le mot souvent vague et mal défini de révolution.

Si c'est la révolution à coups de fusil, ce moyen de conciliation du privilégié avec le prolétaire nous paraît en effet absolument irréalisable.

Si c'est la révolution qui consiste à

changer de mauvaises institutions contre de bonnes, sans attenter à des droits légitimement acquis, — de celle-là j'en suis et de tout cœur.

L'instruction n'est ni gratuite ni obligatoire, rendez la gratuite et obligatoire.

Voilà une révolution à laquelle nous applaudirons des deux mains et qui produira mille fois plus de résultats que les ordres de bataille du général Dombrowski.

Il ne s'agit en aucune façon d'attendre le bon plaisir des gens qui sont sur le duvet, comme dit notre correspondant, mais il s'agit d'attendre que le prolétaire soit assez intelligent et assez instruit surtout, pour dire au privilégié : J'en sais aussi long que toi. Egal par la naissance, je suis ton égal aujourd'hui par l'intelligence et l'instruction. Qu'as-tu de plus que moi ? le capital. Mais j'ai le travail qui lui est supérieur, car le travail aidé de l'intelligence crée le capital. Par conséquent, part à deux.

Lorsque nos aïeux ont fait la révolution de 89, depuis des années et des années, cette révolution se préparait, couvait et fermentait dans les esprits.

Cette révolution précisément n'a pas été l'œuvre de la force et de la violence brutale, elle a été la révolution de l'intelligence, de l'instruction, de la capacité, sur l'ignorance, les folies et l'immoralité d'une noblesse qui depuis trente ans vivait au milieu des danseuses et des petits soupers.

Nos aïeux avaient lu l'Esprit des Lois de Montesquieu, le Dictionnaire philosophique de Voltaire, le Contrat social de J.-J. Rousseau, et lorsqu'ils ont aboli dans la nuit du 4 août les privilèges de la noblesse, ils avaient le droit de lui dire : Pourquoi conserveriez-vous ces privilèges, — nous vous sommes supérieurs en tout, en intelligence, en instruction et en moralité.

Quand l'ouvrier pourra dire cela au bourgeois, la révolution sociale sera accomplie, mais pour y arriver il faut d'autres enseignements que ceux de Jules Vallès ou de Gustave Marotteau.

Il faut placer au seuil de la révolution sociale cette réforme primordiale, nécessaire, indispensable, sans laquelle le prolétaire n'arrivera jamais à rien : l'Instruction.

Jacques BARBIER.

Article 2. — Il sera mis immédiatement en état d'arrestation.

Article 3. — Le citoyen Rossel est délégué à la guerre en remplacement du citoyen Cluseret.

La Commune de Paris,

Considérant que le citoyen Rossel, délégué à la guerre depuis quarante-huit heures, n'a pas su mettre ce temps à profit pour tailler en pièces les mouchards de Piétri ;

Considérant qu'une pareille négligence établit jusqu'à l'évidence que le citoyen Rossel n'est pas à la hauteur de ses fonctions.

Article premier. — Le citoyen Rossel est destitué.

Art. 2. — Le citoyen..... (La suite à demain.)

La Commune de Paris,

Considérant que les directeurs de spectacles ont pris la fâcheuse habitude de donner leurs représentations le soir et pendant une partie de la nuit ;

Considérant que cette coutume contraire aux bonnes mœurs, a l'inconvénient grave de fatiguer les acteurs et d'empêcher les spectateurs de dormir.

Arrête :

Article premier. — A partir d'aujourd'hui, les spectacles, concerts et représentations quelconques ne pourront avoir lieu que pendant la journée.

Art. 2. — Tous les contrevenants seront punis conformément aux lois.

La Commune de Paris,

Sur la proposition du citoyen Courbet ;
Considérant que les maisons du boulevard Montmartre, pour la plupart irrégulières et mal construites, obligent le regard par leur aspect peu monumental.

Considérant que pour arriver à la régénération de l'art, il importe de ne laisser aucune trace de ces œuvres de mauvais goût ;

Considérant du reste que les loyers de ces maisons étant excessivement chers, le peuple ne saurait les habiter, et qu'elles ne peuvent dès lors servir d'abri qu'aux réactionnaires.

Arrête :

Article premier. — Toutes les maisons du boulevard Montmartre seront démolies et rasées.

Art. 2. — Les propriétaires desdites maisons ne recevront pas d'indemnité.

Art. 3. — Ils pourront avoir le droit de reprendre les matériaux au prix d'estimation.

Art. 4. — Le délégué aux démolitions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La Commune de Paris,

Sur une seconde proposition du citoyen Gustave Courbet, sus-nommé ;

Considérant que le noir est une couleur déplorable qui fatigue l'œil ;

Considérant qu'il est nécessaire de convertir le peuple au sens du coloris véritablement artistique.

Arrête :

Article premier. — Les chapeaux noirs sont supprimés.

Art. 2. — Les citoyens ne pourront sortir désormais que coiffés de chapeaux verts.

Art. 3. — Les chevaux noirs et les autres animaux de même nuance, seront peints en bleu.

Art. 4. — Le délégué aux badigeons est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Partie non officielle.

Il faudrait des volumes chaque jour, pour répondre aux calomnies qui sont répandues contre les intentions et les actes de la Commune de Paris.

Elections municipales.

Nos conseillers élus, poussés par des scrupules louables sans doute, mais peut-être exagérés, ont cru devoir donner collectivement leur démission.

Comme le délai primitif de douze jours accordé par le gouvernement a paru encore trop long à M. Valentin, notre préfet, celui-ci l'a raccourci de huit jours.

L'arrêté préfectoral rendu mercredi 3 mai, fixe les élections au dimanche 7 et le scrutin de ballottage au mercredi 10.

Voilà ce qui s'appelle marcher vite en besogne. Aux prochaines élections, il est probable que nous lirons sur les murs un arrêté ainsi conçu :

— Par décret de ce jour, les élections sont fixées à ce soir.

— Les électeurs auront par conséquent une heure et demie pour s'entendre sur le choix de leurs candidats.

L'empressement des électeurs à se rendre au scrutin est en effet tellement févrique, qu'on ne saurait trop se mettre au niveau de leur ardeur.

Voici, dans tous les cas, la liste qui nous est communiquée par les comités républicains libéraux.

Cette liste a subi quelques remaniements, mais pas assez selon nous.

Ainsi que nous l'avons dit déjà, à côté de noms qui nous sont complètement et absolument sympathiques, nous regrettons d'en voir quelques autres qui jurent un peu trop avec le mot républicain, mis en tête de la liste.

1er Arrondissement.

MM. Ducarre, conseiller sortant
Hénon, maire de Lyon.
Deville, avoué.
Radisson, affineur de métaux.
Hector de Rochefontaine, magistrat.
Tapisier (H.), fabricant de soieries.
Blanc, conseiller sortant.

2e Arrondissement.

MM. Ducarre, conseiller sortant.
Bouvet, idem.
Leroy, idem.
Piaton, ancien notaire.
Bernard, entrepreneur de menuiserie.
Ed. Aynard, banquier.
Gayet, ex-directeur de la Caisse d'épargne.
Tavernier (H.), ingénieur.

3e Arrondissement.

MM. Condamine, conseiller sortant.
Michaud, id.
Gaubert (Jean), marchand de vins.
Guichard (J.), marchand de bois.

5e Arrondissement.

MM. Carle, conseiller sortant.
Causse, marchand de vins.
Bacot, conseiller sortant.
Minard, avocat.
J. Soiderquelk, propriétaire.
Poly fils, marchand de cuirs.

Or, il faut bien que nos frères de la province le sachent, — ce que nous voulons :

C'est la justice pour tous ;
La liberté individuelle ;
La liberté de la presse ;
Le respect de tous les droits légitimes.

Ce que nous voulons, c'est la liberté succédant à l'arbitraire ;
C'est l'égalité succédant aux privilèges et aux favoritismes.

C'est la fraternité succédant aux discordes et à la haine.

Et ces prêtres qui nous calomnient ne se doutent pas que nous nous rapprochons plus qu'eux de la devise de leur maître : — Aimez vous les uns les autres.

— Des perquisitions opérées cette nuit dans plusieurs domiciles suspects, ont amené l'arrestation de vingt-cinq individus, coupables de complicité sinon effective, au moins morale avec le gouvernement de Versailles.

— Par ordre du délégué à la sûreté générale, six journaux dont il est inutile de donner les noms, ont été supprimés pour des motifs dont nous n'avons pas à rendre compte. — Les formes ont été brisées, et les machines mises hors d'état de fonctionner désormais.

— Des recherches ont été faites hier matin dans plusieurs hôtels réactionnaires. — On a saisi divers papiers compromettants. — Quelques gardes fédérés emportés par un excès de zèle, se sont emparés d'une montre, d'un porte-monnaie et de six courverts d'argent.

Ces objets ont été mis sous séquestre, et il sera statué ultérieurement sur leur propriété.

DÉPÊCHES

Dombrowski, à guerre.

Midi.

Canonnade furieuse. — Fédérés tiennent bon.

6e Arrondissement.

MM. Hénon, conseiller sortant.
Fertoret, idem.
Brialou, idem.
Capelet, ouvrier tapissier.

La liste de l'Union républicaine ne nous ayant pas été communiquée au moment où nous mettons sous presse, il nous est impossible de le reproduire.

A-t-elle subi quelques modifications ?

C'eût été à souhaiter aussi bien que pour la liste qu'on vient de lire, car elle péchait par le même défaut, dans un sens contraire.

Des noms très réellement, très sincèrement républicains couroyant des adeptes des communards de Paris.

Or, des communards, article Paris, — il n'en faut pas, car, en vérité je vous le dis, un jour viendra, et ce jour est plus proche qu'on ne pense, où pas un républicain sincère ne voudra avoir soutenu la Commune des sieurs Vésinier, Régère, Clément et Félix Pyat.

AUTOUR DE LA SEMAINE

M. Crestin, maire de la Guillotière, qui n'enlevait pas des murs de son arrondissement les affiches de la Commune et laissait le drapeau rouge flotter à la mairie, sous prétexte de couleur de tissu, a écrit au Progrès pour établir qu'il a passé sa journée, dimanche, à prouver à ses administrés que les insurgés avaient tort de s'opposer au vote et que les habitants de la Guillotière n'ont aucunement approuvé la violation du suffrage universel.

Nous ne voulons pas éplucher les nombreuses responsabilités des tristes événements du 30 avril, mais il nous semble que M. Crestin eût pu encore mieux faire.

On avait donné des ordres à la garde nationale, dit le général. Elle n'en a pas reçu dit M. Crestin. Dans tous les cas, qui empêchait celui-ci, de 7 heures du matin à 4 heures du soir, d'en envoyer demander à l'Hôtel de Ville puisqu'on n'en envoyait aucun ?

Et puis, même sans ordres, puisque la population de la Guillotière était si bien disposée, pourquoi, dès le matin, M. Crestin, à la tête de quelques centaines d'électeurs, n'a-t-il pas sommé les quarante gredins occupant la mairie de se retirer, ce qu'ils eussent fait probablement. Nous croirions difficilement que quarante ou même cent individus, fussent-ils armés, eussent sérieusement résisté à toute une population, ayant à sa tête son maire et ses conseillers municipaux.

MM. Valentin et Andrieux ont payé de leurs personnes, et courageusement. Quant aux conseillers municipaux de la Guillotière, ayant pour eux le bon droit, la loi, les suffrages de leurs compatriotes, où étaient-ils ?

De tout cela, il résulte que les élections municipales sont annulées et que nous allons recommencer à voter dimanche 7 mai, et

— Versaillais plient.

Midi et demi.

Attaque Versaillais repoussée. — Ennemi subit pertes énormes. — Avons un fédéré blessé au petit doigt.

Une heure.

Versaillais en pleine déroute. — Retenons prisonniers quinze cents gendarmes.

Une heure et demi.

Gendarmes ne voulant pas se rendre, les avons relâchés par magnanimité.

Dernière heure.

Pas vu Cluseret depuis huit jours.

L'Affranchi.

La réaction prend tous les masques même le masque républicain. Il est un individu que nous signalons dès à présent à la Commune, comme un ennemi de la plus dangereuse espèce. — Ce monsieur s'appelle : Comte Henri de Rochefort Luçay.

Après avoir été le serviteur du baron Haussmann, qui lui allouait un appartement de 4,000 fr. pour des services dont on n'a jamais bien connu la définition exacte, mais qui nous paraissent se rapprocher singulièrement de la rue de Jérusalem ;

Après avoir travaillé au Figaro, sous les ordres du mouchard Villemessant ; après avoir été le copin du Juif-Prussien Albert Wolff ;

Après avoir essayé de brocanter des tableaux avec la femme Bonaparte,

Monsieur le comte Henri de Rochefort Luçay s'est mis en tête de devenir républicain.

Il a fondé la Lanterne, pamphlet sottisier et sans portée politique, dont le résultat le plus clair était de rapporter dix mille francs par mois à son auteur, et, lorsqu'il s'est vu poursuivi par les juges-chiourmes de Bonaparte, le noble comte s'est empressé de gagner la frontière belge, montrant par là quel fonds on pouvait faire sur son courage et sa résolution.

